

Direction Générale Adjointe chargée des Territoires
Direction des Infrastructures
Pôle Exploitation

COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH

ROUTE D218

Interdiction d'accès au parking de la dune du Pilat pour les véhicules de plus de 3T5

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code de la route, et notamment l'article R411-8,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifié par arrêtés successifs,

VU l'arrêté de délégation de signature, N° 2021.1669.ARR du 06 octobre 2021,

VU la circulaire ministérielle annuelle fixant le calendrier des jours "hors chantiers",

CONSIDERANT qu'en raison des travaux d'aménagement du parking de la dune du Pilat, il convient de réglementer la circulation sur la route D218,

SUR PROPOSITION du directeur général des services du département de la Gironde,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER -

La bretelle de sortie du giratoire de la RD218, situé au PR8+620, hors agglomération de la commune de LA TESTE-DE-BUCH, et permettant l'accès au parking de la Dune du Pilat sera interdite aux véhicules de plus de 3,5T à l'exception de ceux intervenant sur le site dans le cadre des travaux d'aménagement

- Le Syndicat mixte du Grand Site de la dune du Pilat devra être joignable au numéro d'astreinte suivant : 0686834674, en cas de signalisation détériorée.

- Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Ces prescriptions sont applicables **du 15 octobre 2021 au 20 novembre 2021 (Durée effective, 37 jours)**.

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967 et modifiée par arrêtés successifs.


La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge du Syndicat Mixte du Grand site de la dune du Pilat.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans la commune de LA TESTE-DE-BUCH par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 -

- * Monsieur le directeur général des services du département de la Gironde,
 - * Monsieur le Maire de LA TESTE-DE-BUCH,
 - * Madame la responsable du centre routier départemental Arcachon - LANTON,
 - * Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de la Gironde,
 - * Madame la directrice du Grand site de la dune du Pilat, Espace d'accueil, route de Biscarrosse, 33115 - PYLA SUR MER,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le vendredi 15 octobre 2021
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Pôle Exploitation



Cédric TAJCHNER